Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_163

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - Soutien à la rénovation du parc privé - Attribution d'aides financières pour le compte de la Région

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Frédéric MARCEL, Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Valérie MARCY, Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Valéria VECCHIO, Alain VIGIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a délégué à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la décision des aides publiques au logement et sa notification au bénéficiaire dans le cadre d'une convention approuvée par délibération n°2010-079 du 30 juin 2010.

Pour compléter l'action, le Programme d'Intérêt Général (PIG) associe au travers d'une convention, l'ANAH, le Conseil régional, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban. Cette convention d'une durée de 3 ans a été approuvée par délibération n°C_2016_177 en date du 15 décembre 2016 et n°C_2017_045 en date du 2 mars 2017.

Ce programme retient plusieurs thématiques d'action :

- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la vacance,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie au handicap.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise dispose également de la délégation du financement de la Région, selon délibération n°C_2017_045 du 2 mars 2017.

L'attribution des aides est effectuée conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement approuvée par délibération n°C_2017_045 du 2 mars 2017, et affectée aux travaux définis selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

La présente délibération a pour objet d'attribuer un total de subvention de 259 025€, réparti comme suit :

La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) :	65 800€
L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :	145 921€
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :	47 304€

Les dossiers éligibles aux subventions, déposés auprès du service des Politiques de l'Habitat et du Logement, sont :

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

Bénéficiaire **Référence** **Adresse travaux**	**Nature des travaux**	**Catégorie Subvention Conseil Régional**	**Montant Travaux éligibles H.T.**	**Sub. HT** **Conseil Régional**	**Montant sous délégation CAD (ANAH – CAD)** **HT**	**Taux de sub. Gestion CAD**
Propriétaire occupant N°2017/12/012 Draguignan 626 vieille route de Grasse	Remplacement des menuiseries en double vitrage, isolation de la toiture et des murs installation d'une chaudière gaz. Gain énergétique : 73 %	« Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	33 709,45€	500 €	14 000 €	47 %
		Prime « Facteur 2 »		1 371 €		
Propriétaire occupant N°2018/05/013 Les Arcs 2483 route des Nourradons - CD 57	Installation d'un carrelage antidérapant. Modificateur du compteur électrique	« Adaptation du logement »	9 855,76 €	986 €	5 421 €	65 %
Propriétaire occupant N°2018/05/014 Draguignan 834 avenue de la Cerisaie	Remplacement des menuiseries en double vitrage, isolation toiture et murs extérieurs du RDC par l'intérieur. Gain énergétique : 38 %	« Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	25 181 €	500 €	13 000 €	54 %
Propriétaire occupant N°2018/06/015 Flayosc 59 route de Matourne	Remplacement des menuiseries en double vitrage, isolation toiture, installation d'un poêle à bois. Gain énergétique : 55 %	« Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	13 287,22 €	332 €	8 636 €	67 %

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

Propriétaire/ bailleur N°2018/05/22 Lorgues 45 rue de la bourgade (RDC)	Réhabilitation complète car immeuble vacant. Raccordements, réfection toiture plancher, redistribution, menuiseries, isolation toiture et murs extérieurs par l'intérieur, plomberie, électricité, carrelage. Gain énergétique : 50 %	« Logements indignes ou très dégradés, petite LHI » ou travaux d'amélioration »	47 980,93 €	5 998 €	28 967 €	78 %
		Prime « Sortie de vacance d'un logement indigne ou très dégradé »		2 399 €		
Propriétaire bailleur N°2018/05/23 Lorgues 45 rue de la bourgade (1er étage)	Réhabilitation complète car immeuble vacant. Raccordements, réfection toiture plancher, redistribution, menuiseries, isolation toiture et murs extérieurs par l'intérieur, plomberie, électricité, carrelage. Gain énergétique : 50 %	« Logements indignes ou très dégradés, petite LHI » ou travaux d'amélioration »	63 010,21 €	7 876 €	39 492 €	80 %
		Prime « Sortie de vacance d'un logement indigne ou très dégradé »		3 151 €		
Propriétaire bailleur N°2018/05/24 Lorgues 45 rue de la bourgade (2ème étage)	Réhabilitation complète car immeuble vacant. Raccordements, réfection toiture plancher, redistribution, menuiseries, isolation toiture et murs extérieurs par l'intérieur, plomberie, électricité, carrelage. Gain énergétique : 62 %	« Logements indignes ou très dégradés, petite LHI » ou travaux d'amélioration »	60 306,89 €	7 538 €	36 572 €	78 %
		Prime « Sortie de vacance d'un logement indigne ou très dégradé »		3 015 €		

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

Propriétaire bailleur N°2018/05/25 Lorgues 45 rue de la bourgade (3ème étage)	Réhabilitation complète car immeuble vacant. Raccordements, réfection toiture plancher, redistribution, menuiseries, isolation toiture et murs extérieurs par l'intérieur, plomberie, électricité, carrelage. Gain énergétique : 76 %	« Logements indignes ou très dégradés, petite LHI » ou travaux d'amélioration »	75 632,41 €	9 454 €	47 379 €	80 %
		Prime « Sortie de vacance d'un logement indigne ou très dégradé »		3 782 €		
Propriétaire occupant N°2018/06/017 Flayosc Rue Ste Roseline – 6 Rue de l'hubac	Isolation de la toiture et des murs extérieurs du 2ème étage par l'intérieur, i remplacement de 3 radiateurs, installation d'une VMC. Gain énergétique : 47 %	« Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	16 098 €	402 €	10 464 €	67 %
Propriétaire occupant N°2018/06/016 Vidauban 27 rue droite sous ville	Installation d'un monte-escalier	« Travaux pour l'autonomie de la personne »	10 663,51 €	0 €	4 265 €	40 %
Propriétaire occupant N°2018/07/020 Le Muy 3 Résidence les cadenades – 648 Bd des ferrières	Remplacement d'une baignoire et d'une douche non adaptées par une douche à l'italienne, installation de plusieurs barres d'appui.	« Travaux pour l'autonomie de la personne »	6 409,21 €	0 €	3 525 €	55 %

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_163-DE

En conséquence, vu les demandes ci-dessus énoncées et l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 13 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeubles désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement liant le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 204, nature 20422, fonction 706.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.